

LA GAZETTE

XXXIV^e ANNEE
15-31 Décembre 1938

DE LA CAPITALE ET DU PARLEMENT

(Bi-Mensuel)
75 cent.

112-114, Boulevard Haussmann (Place St-Augustin) - Téléph. : Europe 40-69

L'HOMME DU JOUR

M. PAUL REYNAUD

Une bien curieuse figure que celle de notre actuel grand argentier ! De petite taille, avec une figure chiffonnée qui lui a fait attribuer des surnoms divers, plus ou moins aimables suivant le parti qui les lançait, il est encore très jeune d'allures. Il est vrai qu'il n'a que soixante ans, étant né le 15 octobre 1878 à Barcelonnette, dans les Basses-Alpes.

Après de brillantes études de droit, il se fit inscrire comme Avocat à la Cour d'Appel de Paris; et c'est sans doute la raison pour laquelle, lorsqu'il songea à faire de la politique active, c'est à Paris qu'il se présenta et fut élu sous l'étiquette du centre républicain. Cela se passait en 1919, à cette époque où immédiatement après la guerre, les divers partis se cherchaient encore. C'est encore sous la même étiquette qu'il fut réélu en 1928; et depuis lors il a siégé sans interruption au Palais-Bourbon, où il s'était finalement fait inscrire au groupe de l'Alliance démocratique qu'il abandonna il y a peu de temps, dans des circonstances encore présentes à la mémoire de tous.

Nous disions, en effet, au début de cet article, que la physionomie de M. Paul Reynaud était très curieuse; elle l'est si bien que, pendant longtemps les hommes de gauche le considéraient comme un adversaire de droite, alors que ceux-ci, au contraire, lui reprochaient souvent d'être trop à gauche. Cela prouve tout simplement une indépendance d'esprit qui ne peut que lui faire honneur.

Ce que tout le monde s'accordait à reconnaître, c'était sa puissance de travail et la clarté, la précision de sa dialectique. On ne fut donc pas surpris de voir M. André Tardieu lui confier, le 2 mars 1930, le portefeuille des Finances, qu'il conserva jusqu'au 8 décembre de la même année.

A son tour, M. Pierre Laval, formant son Cabinet le 27 janvier 1931, l'appela au Ministère des Colonies, et l'y maintint, le 13 janvier 1932, en constituant une nouvelle équipe.

Député de Paris,
Ministre des Finances

M. André Tardieu, revenant au pouvoir le 20 février 1932, lui demandait à nouveau sa collaboration comme Ministre de la Justice. Et c'est enfin ce même Ministre qui lui confiait, le 10 avril 1938, M. Edouard Daladier, pour lui demander ensuite, on sait dans quelles conditions, de reprendre le portefeuille des Finances, alors détenu par M. Paul Marchandeau, qui est allé le remplacer place Vendôme.



Les curiosités furent vivement éveillées par ce chassé-croisé : Les adversaires — et aussi quelques bons amis de M. Paul Reynaud — se demandaient assez malicieusement comment il allait se tirer de cette situation, lui qui, naguère, avait préconisé la dévaluation, — à une heure, il est vrai, on l'a reconnu depuis, où il était utile de la faire —.

Eh bien, M. Paul Reynaud s'en est tiré très simplement et très pragmatiquement, en se plaçant au point de vue des faits et des nécessités de l'heure, et non en jectant « slave de théories plus ou moins nauageuses. C'est d'ailleurs la méthode qu'ont toujours appliquée les Anglais, méthode qui leur a particulièrement bien réussi. Au lieu de mettre la charrue avant les boeufs, au lieu de se lancer

par des ordres spéciaux, le public a fait entendre des véhémentes protestations et les automobilistes, invités à exhiber leurs papiers, se sont généralement livrés de fort mauvaise grâce à cette formalité.

Car l'aimable Français n'aime pas à être brimé, dérangé, retardé, importuné. Quand on lui demande ses papiers, il a aussitôt l'impression d'être soupçonné, assimilé à la honteuse bande de trafiquants d'autos.

Et cependant, il faut bien en convenir, rien ne ressemble à un honnête homme comme un bonnetier voleur, car celui-ci, pour opérer en sécurité emprunte évidemment les apparences de l'impeccable bourgeois, du propriétaire cossu qui regarde tranquillement sa bannière; il est possible, il est même probable qu'un compère moins redoutant lui facilite la besogne, posté à l'entour, mais quant au chauffeur d'occasion, il a toujours fort bon aspect dans une tenue confortable.

Aussi la police municipale est-elle dans la quasi-impossibilité d'empêcher les vols d'autos de se produire; quant à la police judiciaire, elle retrouve la presque totalité des voitures volées, coffre voleurs et receleurs. Son rôle ne va pas beaucoup plus loin,

car voleurs et receleurs bénéficient d'une particulière bienveillance. Les légères condamnations distribuées de ci, de là, font au délinquant l'effet d'un prix d'encouragement.

Cette indulgence s'explique en ce que l'indulgence, en général, est dans la manière des magistrats, qui, volontiers, pardonnent les injures faites aux autres, ou sont atteints d'autophobie.

Ils voient dans l'automobiliste un homme désœuvré, qui ne mérite aucun égard. Pour eux, la voiture est volée parce qu'on ne s'est pas donné la peine de la garer pour courir plus vite à ses plaisirs. (Et cela est exact parfois sans doute.)

Aussi malheur à l'automobiliste qui, même malgré lui, se trouve mêlé à un accident. Il ne rate pas la condamnation et quand il est volé... tant pis pour lui.

Bien mieux, il s'est trouvé des théoriciens pour savoir si le fait de s'emparer d'une auto, constituant un vol ou simplement un emprunt. Utiliser pour une course une voiture dont le propriétaire est absent, est un fait qui peut être incorrect, mais n'en reste pas moins assez coutumier. Le motif peut varier, mais presque toujours l'emprunt a été fait dans un but plus ou moins avouable, soit pour opérer un cambriolage ou un mauvais coup quelconque. Quand la voiture n'est plus utile, elle rentre très souvent en possession de son légitime propriétaire, abîmée, détériorée, marquée par la randonnée, oui, mais enfin, elle rentre à domicile !

A domicile ! C'est une manière de dire; le plus souvent, elle est abandonnée en ville ou à la campagne, selon la fantaisie ou les nécessités de service de l'emprunteur. C'est ainsi qu'une voiture dérobée à Vierzon peut être impunément retrouvée à Dijon.

Remarquons en passant que les vols de bicyclettes, bien moins fréquents, opérés presque toujours par un amateur isolé, retiennent toute la foudre des magistrats.

Voyons, pourquoi deux poids et deux mesures ?

Si l'officine où se maquette la voiture dérobée semble une entreprise régulière, si elle assure l'impunité à l'escroc, au bandit, c'est une raison de plus qui devrait lui attirer la sévérité des tribunaux.

Cette juste sévérité des tribunaux est leur raison d'être, puisque, seule, elle peut limiter les exploits des voleurs, comme leur indulgence peut les encourager, et les encourager trop souvent hélas !

Paul VOYRON.

Note du Jour

PUBLICITE!

Sicéle, que souvent l'on appelle « Sicéle de la Publicité ». Tu sais, même aux heures cruelles, faire la part de la gâté !

L'autre jour, lorsque le Ministre De Monsieur Hitler est venu, Non point avec un air sinistre, Mais avec un rire ingénu.

Nous affirmer que l'Allemagne Maintient nous aime bien fort, Nous avons tous crié : « Cocagne ! » « On verra bien ce qu'il en sort !... »

Or, sur les deux photos très fines De von Ribbentrop et Bonnet, Le Matin offrait : « Secourne. » « Colle même le fer !... » Parfait !

Car, sans souci du protocole, Si la chère publicité, A dit vrai, si le « Pacte » colle, Quelqu'un sera bien embêté !

Où c'est l'autre, là-bas, à Rome, Qui se sentira désarçonné ! Mais nous ne pourrions dire, en somme.

Que : « Requiésat in pace ! »

MORDAX.

Les petits devoirs de la circulation

Les bruits de la rue feraient l'effet de curieuses notations. Le macadam et le pavé sont des postes précieux d'observation, à condition de n'y point bâiller aux corneilles et ne point s'y perdre en de trop longues rêveries ! On courrait alors tous les risques inhérents à la chaussée; ils sont nombreux et se multiplient quotidiennement par l'intensité sans cesse accrue de la circulation.

Le conducteur et le piéton sont en présence; ce sont d'anciens antagonistes. Leurs empoignades verbales ont de la verdeur et les mots claquent comme des coups de fouet. Les droits affirmés l'emportent sur le devoir à remplir : le conducteur veut conserver ses prérogatives et le piéton abandonner aucune des siennes. Cela suffit pour mesurer la profondeur du conflit, malgré les recommandations au code de la route et les édits municipaux. Il en résulte de la cohue et de la confusion; ce ne sont pas là des facteurs de nature à éclairer le problème et à le résoudre dans des conditions harmonieuses ou simplement convenables. Il est vrai que des contingences d'ordre particulier affaiblissent parfois le souci de rétablir un équilibre pour le moins instable.

Le progrès, tout en améliorant les moyens de circulation et en procurant de nombreuses commodités, a suscité de regrettables différents qui se manifestent dans des colloques animés ou les vibrations gutturales remplacent trop souvent la force indiscutable du raisonnement. Avec de telles théories,

on concède aux chauffeurs le droit d'écraser et on abandonne aux piétons le privilège de se faire écraser.

La rivalité entre conducteurs et piétons n'est ni une nouveauté ni une exclusivité. Elle est une phase vivante de la rue et du boulevard. Elle témoigne de la nécessité de persévérer dans les efforts entrepris pour aboutir à la sécurité collective pour le plus grand bien de tous. La fantaisie ne peut pas être tolérée dans ce domaine, pas plus que les déréglés, extravagances, licences, etc.

Pour aboutir à une réglementation harmonieuse de la circulation, il est indispensable d'établir un plan complet minutieusement conçu, et de rechercher les moyens de le réaliser dans l'intérêt de tous les usagers de la chaussée en leur rappelant la prudence aux passages dangereux, partout où les risques d'accident se trouvent augmentés.

Plaçons parmi ceux-ci toutes les voies où se trouvent des écoles. Les enfants et les jeunes gens s'attachent un peu follement et parfois très imprudemment; beaucoup d'entre eux n'ont pas la notion du danger; il convient d'y veiller pour eux. Des poteaux visibles et lisibles à distance doivent signaler la proximité des établissements scolaires, et s'il y a lieu, des passages cloutés, doivent délimiter sur la chaussée des zones de protection dont l'usage strict doit être imposé aux enfants. C'est une affaire de discipline.

Et à ce propos, les cyclistes les

jeunes gens surtout auraient grand besoin de prendre de sérieuses et graves résolutions. Trop souvent en province, ils empruntent et encombrant les trottoirs au détriment des piétons.

Les usagers de la bicyclette sont gens sympathiques dont nous ne voudrions certes pas médire, pour plus d'une raison, mais la sécurité publique ne doit pas être mise en péril par l'extravagance de quelques-uns. Il est inadmissible qu'une minorité s'entête à ne suivre que son caprice au risque de provoquer de graves accidents, dont ils sont quelquefois les premières victimes.

Si un avis ne suffit pas pour informer les cyclistes que les trottoirs leur sont interdits, de même que les allées publiques, il importe de placer des panneaux de défense en tous lieux utiles pour prévenir les imprudents et les frondeurs, en même temps que les mettre en garde contre les pénalités qu'ils encourrent.

L'amélioration incessante du statut de la circulation est une mesure de tous les jours qui ne doit jamais être abandonnée, et dont le perfectionnement, au contraire, doit être inlassablement poursuivi, pour donner à tous des apaisements et des garanties.

Toutes les initiatives prises dans ce sens sont louables et méritent d'être sérieusement examinées. C'est le devoir des élus de ne point se soustraire à la pratique d'une saine politique de réalisations. C'est la seule qui vaille au-dessus des critiques et des contingences, pour le bien public et général. La signalisation urbaine se classe dans cette catégorie par des heureuses conséquences qui en découlent.

Le problème de la sécurité affirme des exigences, réclame des garanties, exige des retouches indispensables, impose des améliorations incessantes qui ne doivent jamais être différées.

Pierre DELAFUYE.

LES SPECTACLES

SUR LA SCENE

MATHURINS-PITOEFF

« LA FENÊTRE OUVERTE », Comédie dramatique en quatre actes de MAURICE MARTIN DU GARD.

C'est le début au théâtre de l'œuvre de grande classe qu'est M. Maurice Martin du Gard, et il est étrange qu'il débute par une œuvre banale. Pourtant sa pièce « La Fenêtre ouverte » nous a quelque peu déconcertés, non point parce qu'elle s'écarte des règles habituelles du genre, mais parce qu'elle ne nous révèle point assez clairement les intentions de l'auteur.

A-t-il voulu nous montrer, dans la peinture de ce foyer familial d'un médecin du midi, soudain bouleversé par l'irruption d'un couple étranger, un simple exemple du désarçoi qui règne un peu partout à notre époque? C'est bien possible. En tout cas, le titre de la pièce se justifie en ce sens que le drame qui a failli être consommé a ouvert la fenêtre sur les âmes des personnages et leur a permis de voir clair en eux-mêmes.

Ce qui est sûr, c'est que la pièce est fort bien interprétée par Mme Ludmilla Pitoeff et M. Georges Pitoeff dans les rôles du couple étranger, et qu'ils sont parfaitement secondés par Mme France Ellys, Mlle Blanchette Brunov, M. Louis Salou, Jean Hort et Claude Sainval.

THEATRE MARIGNY

« LE NEZ DE CLEOPATRE », pièce en 3 actes et 4 tableaux de MM. LEOPOLD MARCHAND et EDOUARD CROCICKA.

J'avais, il y a plus de six mois, remis à l'éditeur Salabert le manuscrit d'une comédie en un acte, à laquelle j'avais donné ce même titre : « Le nez de Cléopâtre ». Cela prouve qu'il est certains moments où les titres et sujets de pièces ou de romans flottent dans l'air, comme les microbes de la grippe ou du coryza. J'en serai quitte pour changer le titre de ma petite pièce, et le m'en rendrai responsable me Pascal, puisque c'est lui qui écrit ici :

« Le nez de Cléopâtre, s'il est si plus court, la face du monde eût été changée ».

Il voulait dire par là qu'il suffit de peu de chose, de la beauté d'une femme (Hélène, Cléopâtre), d'un grain de sable dans une vessie (Cromwell) etc., pour produire parfois dans le monde les plus grands bouleversements.

Ceux que les auteurs nous présentent aujourd'hui à Marigny n'ont que l'importance d'un changement de ministère, et cela, il n'y a pas si longtemps encore, était considéré comme un malaise périodique et presque normal. Mais la chute ministérielle à laquelle nous assistons a pour unique cause la rivalité de deux petites Parisiennes, sans aucune ressemblance avec Cléopâtre, sauf la beauté.

MM. Léopold Marchand et Edouard Crocicka en profitent pour se livrer à d'assez nombreuses et spirituelles critiques de nos mœurs politiques, et cela suffirait pour assurer le succès de leur pièce.

Ce succès sera encore amplifié par le charme des interprètes féminins, Mmes Fernande Albany et Rosine Derain, bien entourées, du côté masculin, par des acteurs de talent qui ont nom Framel, Constant Rémy, Daniel Lecourtois, Ernest Ferry, Arvel, Gaston Séverin, Henry Bosc, Maurice Nasil, Georges Spanelly, Vissière.

Félicitons également Mmes Andrée Doria, Dufrance et de Sylva. Très bonne mise en scène, due à M. Jacques Baumer.

Jules de NANCOURT.

FOLIES BERGERE

MADAME LA FOLIE

Pourquoi « Madame » ? Parce qu'aux Folies-Bergère la Folie est une dame de qualité, qui a droit à tous les égards. On ne lui prend pas la taille, on lui baise la main. Bien que rieuse et jeune et espiègle, c'est une princesse du sang. C'est Madame La Folie !

Le Roi son père, S.M. Paul Derive I^{er}, l'a présentée à la Cour, où elle anime des divertissements incomparables. Car il a demandé à son Intendant des Menus-Plaisirs, Maurice Hermite, toute une féerie chatoyante de jeunesse et d'amour.

Rien n'a été trop beau pour la petite Princesse !

Il y a Jane Aubert, Paris qui chante; Lily et Amy Schwartz, Vienne qui rit; Dandy le Bouffon, ce minuscule Harvy du long Laurel Orbal; Raphaël Garcia, toute la danse; Louise

Blanche, toute la comédie; Georges Cahuzac, toute l'opérette; Broadway et Hollywood, avec Paul Meeres et Irène Hilda; et Roger Dann, qui dit si bien « Je t'aime ! » et les girls de Miss Bluebell, qui seraient les plus jolies femmes de Londres si elles n'étaient pas les plus prestigieuses danseuses.

« Madame La Folie », aux 13 lettres et aux 13 vedettes, est la plus belle revue du plus beau Music-Hall du Monde !

SUR L'ECRAN

LE NORMANDIE

« Remontons les Champs-Élysées »

Sacha Guitry n'aura jamais fini de nous émerveiller. Vous entrez au Cinéma Normandie attirés déjà par le nom de l'artiste, vous pénétrez dans la salle somptueuse qu'on dirait construite pour des galas perpétuels, et si le film est commencé, vous vous incorporez immédiatement à l'action, vous entrez dans la foule de manants et des seigneurs, vous êtes mêlés à l'histoire, et cela est un miracle que seul en France Sacha Guitry ait réussi encore à accomplir. Le très habile maître d'école qui, en guise de leçon, raconte à ses élèves l'histoire des Champs-Élysées, quel prétexte magnifique pour nous apprendre à nous cette histoire. Certes la féerie, la fable, se mêlent à l'histoire, mais tous ces à côtés sont si vraisemblables, qu'on peut les croire vrais. Qu'un enfant de Louis XV épouse un descendant de l'empereur, qu'ils soient cafetiers, que le plan des Ambassadeurs soit dû à Jean-Jacques Rousseau, mais c'est splendide et tellement vraisemblable quand c'est Sacha Guitry qui nous le dit ! Mais il y a l'histoire vraie; depuis Marie de Médicis, Louis XIII chassant le sanglier au rond-point des Champs-Élysées, Le parc aux cerfs de Louis XV, Marat, la Révolution, Napoléon-Bonaparte, l'assassinat de Lebon à qui le gouvernement — déjà — a refusé d'étudier son invention du gaz qui aurait éclairé les Champs-Élysées, et chassé les voleurs. Sacha Guitry par des raccourcis de génie, nous fait avancer une portion énorme d'histoire comme un défilé d'un douze pas rare. Ne cherchons pas dans le vaste domaine du cinéma un magicien égal à cet artiste, la production nationale doit le

placer au premier rang et lui vouer une parfaite reconnaissance. Je sais que le film va partir pour les États-Unis, il y fera du bon travail français, car sa qualité est inégalable, étant donné le sujet choisi et réalisé. Les dernières images signées par un petit bonhomme de la classe : « Vive la France », voilà le comble de l'intelligence. Sacha Guitry interprète lui-même cinq ou six rôles, dans la perfection bien entendu, il a su grouper autour de lui des artistes de grand talent et des femmes ravissantes. Voilà un artiste qui ne craint pas de s'entourer de réelles valeurs et c'est rare. Remontez, bien vite les Champs-Élysées jusqu'au Cinéma Normandie, car là vous attend un bien beau spectacle.

Robin des Bois

Errol Flynn n'est pas Robin des Bois, et le scénario n'a pas suivi l'aventure héroïque du livre. Raccourci, rapetissé ainsi, le sujet ne nous émeut pas, ce sont les artifices de la mise en scène qui nous étonnent. Un élément de beauté le plus appréciable est le mouvement imprimé à toute l'action; nous sommes dans la réalité, saisis par les galops des chevaux, les jaillissements de l'eau d'un gué, la lumière des paysages, la poursuite échevelée des gens du roi, la bataille, le tir à l'arc, tout cela éclate de mouvement et c'est tout cela qui fera la fortune du film. Car Robin des Bois charmera un grand public, les jeunes y trouveront une expression de leur impatience à vivre, les anciens y rechercheront leurs souvenirs, les vieilles émotions de leur première lecture, et ceux-ci seront moins satisfaits que ceux-là. L'image de Douglas Fairbanks chevauche par beaucoup, en surimpression, toutes les images du film, ah ! lui, c'était autre chose... Marcelle F. de JOANNIS.

CHOISISSEZ LE PNEU DUNLOP



VOUS GAGNEREZ DES MILLIERS DE KILOMÈTRES

LES DISQUES

Jean Susicino et ses Matelots

Et voici que vient de paraître le second disque gravé par le bel ensemble marin de Susicino et de ses matelots ! Ces chansons authentiques de la vieille marine à voile anglaise sont de puissantes évocations « La fiancée morte » est une vieille ballade écossaise, d'une étrange mélancolie « His's grand foc » rappelle le Valparaiso des voiliers de France, et la « Chanson à viter » est un classique du genre. Le poète de la mer Henry-Jacques et son précieux collaborateur, l'excellent musicien Raymond Berner, ont admirablement réussi ces reconstitutions d'un temps révolu.

Imp. du Centre, 17, r. Poissonnière, Le Gérant : Ed. Engel.

FINANCE

ELECTRICITE DE PARIS

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes au 30 juin 1938 se soldant par un bénéfice de 34.386.688 fr., y compris le report antérieur. Il s'y ajoute 9 millions constituant la provision pour fluctuation des cours du portefeuille qui n'a pas eu à être utilisée, ce qui donne un total de 43.386.688 francs.

Le dividende a été ainsi fixé : pour les actions A : 47 fr. 77 par titre supportant l'impôt au taux de 18 0/0; 42 fr. 91 par titre N supportant l'impôt au taux de 27 0/0; 40 fr. 48 par titre au porteur supportant l'impôt au taux de 27 0/0; pour les actions B : 18 fr. 175 par titre N supportant l'impôt au taux de 18 0/0; 16 fr. 325 par titre N supportant l'impôt au taux de 27 0/0; pour les parts : 718 francs 66 par titre N supportant l'impôt au taux de 18 0/0; 645 fr. par titre N supportant l'impôt au taux de 27 0/0; 610 fr. 74 par titre au porteur supportant l'impôt au taux de 27 0/0; pour les dixièmes de parts : 27 fr. 80 par titre N supportant l'impôt au taux de 18 0/0; 64 fr. 50 par titre N supportant l'impôt au taux de 27 0/0; 61 fr. 09 par titre au porteur supportant l'impôt au taux de 27 0/0; sous déduction de l'acompte payé le 12 juillet 1938, s'élevant brut à : 30 fr. pour les actions A, 11 fr. 25 pour les actions B, 450 fr. pour les parts bénéficiaires, 45 fr. pour les dixièmes de parts.

Le solde net à payer ressort à : pour les actions A : 22 fr. 63 par titre N supportant l'impôt au taux de 18 0/0; 20 fr. 71 par titre N supportant l'impôt au taux de 27 0/0; 90 fr. 71 par titre au porteur supportant l'impôt au taux de 27 0/0; pour les actions B : 8 fr. 755 par titre N supportant l'impôt au taux de 18 0/0; 8 fr. 055 par titre N supportant l'impôt au taux de 27 0/0; 312 fr. par titre au porteur supportant l'impôt au taux de 27 0/0; pour les parts : 340 fr. 96 par titre N supportant l'impôt au taux de 18 0/0; 312 francs par titre N supportant l'impôt au taux de 27 0/0; 312 fr. par titre au porteur supportant l'impôt au taux de 27 0/0; pour les dixièmes de parts : 34 fr. 09 par titre N supportant l'impôt au taux de 18 0/0; 31,20 par titre N supportant l'impôt de 27 0/0; 31 fr. 30 par titre au porteur supportant l'impôt au taux de 27 0/0.

L'assemblée a ratifié les nominations de MM. G. de la Rochette, J. Boels et G. Colson, comme administrateurs, et a réélu M. A. Antoine, comme administrateur.

ELECTRICITE ET GAZ DU NORD L'assemblée générale ordinaire vient d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1938. Ces comptes font ressortir, après affectation de 17.132.000 fr. au fonds d'amortissement et de 3.500.000 fr. au fonds de renouvellement, un bénéfice net de 16.025.470 francs.

L'an dernier, le bénéfice avait été de 16.001.361 fr., après 18.051.000 fr. portés au fonds d'amortissements et de renouvellement.

Maintien du dividende à 20 fr. brut par action, les parts recevant 256 francs 85, contre 258 francs. GALERIES LAFAYETTE L'assemblée ordinaire vient d'approuver les comptes au 31 juillet dernier, accusant une perte de 4 millions 692.490 fr., qui, déduction faite du report créditeur antérieur, se trouve ramenée à un solde débiteur de 2.192.490 fr., qui a été reporté à nouveau.

Arthritiques

VICHY CELESTINS

Elimine l'Acide urique

Pour les Etrennes offrez des Cigares et Cigarettes de la Régie Française

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT